

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2861

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Programme INTERREG IV C - projet européen Aqua-Add - Mieux intégrer l'eau dans les projets de développement urbain - Demande de subvention auprès du FEDER**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2861**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Programme INTERREG IV C - projet européen Aqua-Add - Mieux intégrer l'eau dans les projets de développement urbain - Demande de subvention auprès du FEDER**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Mieux prendre en compte l'eau et la nature pour construire une ville sans hypothéquer son environnement est un des enjeux identifiés par le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) 2030 applicable au sein de la Communauté urbaine de Lyon.

L'eau est en effet une ressource essentielle pour les habitants de la Communauté urbaine et permet à l'agglomération de garder un cadre environnemental de grande qualité. Grâce à la pluie et aux nappes souterraines qui assurent son stockage, elle est renouvelable tout au long de l'année.

Depuis les années 1980, des nouvelles techniques d'assainissement ont vu le jour sur le territoire de la Communauté urbaine. Elles visaient à l'origine essentiellement à compenser l'imperméabilisation des sols et l'aggravation des risques d'inondation. A la fin des années 1990, ces techniques ont largement évolué pour traiter en plus la pollution des eaux de pluie et mieux s'intégrer dans la ville.

L'approche est de favoriser la gestion de la pluie en surface, son infiltration ou son retour vers les ruisseaux pour renouveler les ressources en eau en permanence, avec une ambition forte d'intégrer ces ouvrages techniques dans le cadre de vie. L'ensemble de cette démarche est mené dans un souci de respect du milieu naturel, de protection de la ressource en eau et de mutualisation des surfaces en zone urbaine.

Les grands bassins de rétention traités en prairie sèche ont laissé la place à de plus petits, supports d'espaces publics ou de zone humides ; les puits et les fossés ont été délaissés pour être remplacés par des maitis plantés en dépression ou "jardins de pluies". Le nouveau cadre de vie créé par la présence de l'eau contribue à l'attractivité de la ville et à l'amélioration du bien-être et donc de la santé de tous les citoyens.

Cette politique portée depuis presque deux décennies par la Communauté urbaine a permis de mener à bien de nombreux projets collectifs ou individuels. Son expérience est largement reconnue sur le plan national et commence également à l'être sur le plan international.

La Communauté urbaine a été contactée fin décembre 2010 par la ville de Eindhoven (Hollande) pour être partenaire d'un projet européen, en répondant à l'appel à projet 2011 du programme européen de coopération internationale INTERREG IV C.

Ce projet européen d'échange d'expériences et de bonnes pratiques a pour thématique principale la place de l'eau dans la ville et les enjeux d'une meilleure intégration de cette thématique dans la planification urbaine.

C'est pourquoi il est proposé que la Communauté urbaine soit partenaire de ce projet qui permettra de faire connaître ses réalisations et d'enrichir ses savoirs faire avec les expériences d'autres collectivités.

La ville de Eindhoven est le chef de file de ce projet qui associera 10 autres partenaires représentés par des collectivités territoriales et des universités, à savoir : la Région du Centre et l'université de AVEIRO au Portugal, la Région de la Trans-Tisza et l'université de Debrecen en Hongrie, la Ville de Bremerhaven en Allemagne, la Ville de Copenhague au Pays-Bas, la municipalité de Sofia en Bulgarie, la municipalité de Impéria et l'université de Gênes en Italie et la Communauté urbaine de Lyon en France.

L'objectif du projet Aqua-Add est de mieux déployer le potentiel de l'eau dans les paysages urbains, pour améliorer l'intégration de la gestion de l'eau dans les processus d'aménagement du territoire. Aqua-Add intégrera les compétences des autorités locales et régionales dans toutes les étapes du processus de planification, de la préparation à la mise en œuvre.

Ces ambitions seront débattues et enrichies par trois groupes d'échanges de pratiques sur les thématiques suivantes :

1 - Echanger et tester des stratégies de participation des experts de l'eau et de l'environnement dans la planification urbaine.

Ce premier groupe de travail doit permettre d'échanger sur les différentes stratégies utilisées par les experts et sur les résultats obtenus.

2 - Collecter, analyser et présenter des données factuelles aux intervenants pour faire connaître les enjeux et la valeur de l'eau.

Ce deuxième groupe de travail permettra donc de collecter des informations sur les coûts, avantages et inconvénients de mutualiser les espaces nécessaires à la gestion des eaux pluviales avec d'autres usages et notamment dans des espaces publics pour mieux faire connaître ces aspects là.

3 - Identification des modèles économiques pratiques et efficaces pour les projets de gestion des eaux pluviales dans les zones urbaines.

Ce troisième groupe analysera différents modèles économiques pour le financement des projets de gestion des eaux pluviales : accords public/privé, taxes, prise en compte des coûts d'investissement et de fonctionnement des ouvrages.

La participation de la Communauté urbaine à ce projet sera transversale et pilotée conjointement entre la direction de l'eau et la délégation générale au développement urbain de façon à en retirer ensemble les principaux enseignements.

Ce projet se déroulera sur 36 mois, de janvier 2012 à décembre 2014.

La Ville de Eindhoven, en sa qualité de chef de file, est responsable de l'animation du projet et rendra compte auprès de la Commission européenne de l'avancement et des résultats du projet et des dépenses de chacun des partenaires afin de récupérer auprès de la Commission la subvention qu'elle reversera à chacun sur la base des dépenses justifiées par chacun.

Le budget global du projet est de 1 911 019,62 €, répartis entre les 11 partenaires.

Pour la Communauté urbaine, le budget prévisionnel est de 172 203 € répartis comme suit :

Libellé	Coût (en €)	En %
personnel et coûts administratifs	99 344	58 %
déplacements	25 739	15 %
expertises externes et services	47 120	27 %
TOTAL	172 203	

Ce budget fera l'objet d'une subvention de 75 % des dépenses prévisionnelles à engager pour la Communauté urbaine, soit une subvention du Fonds européen de développement régional (FEDER) de 129 152,25 €.

Les agents de la Communauté urbaine amenés à se déplacer aux séminaires dans les différentes villes partenaires seront remboursés sur la base de leurs frais réels dans la limite de la ligne budgétaire prévue à cet effet dans le budget ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Communauté urbaine de Lyon au projet Aqua-Add dans le cadre du programme INTERREG IV C pour un montant de 172 203 € en dépenses et de 129 152,25 € en recettes,

b) - le remboursement aux frais réels des déplacements des personnels de la Communauté urbaine dans la limite du budget déplacements du projet.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de la ville d'Eindhoven une subvention FEDER de fonctionnement d'un montant de 129 152,25 € dans le cadre du projet,

b) - accomplir toute démarche et signer tout document nécessaire à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012, 2013 et 2014 - comptes 6251, 6256, 6228 et 62878 - opération 0P21O2701, selon l'échéancier suivant :

- 68 745 € en 2012,
- 63 122 € en 2013,
- 40 336 € en 2014.

4° - La recette de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012, 2013 et 2014 - compte 74748 - opération n° 0P21O2701, selon l'échéancier suivant :

- 51 500 € en 2012,
- 47 340 € en 2013,
- 30 312,25 € en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.